

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nombre des sociétés affiliées est de 568, réparties en 10 fédérations régionales, plus les 17 coopératives à buts spéciaux: Banque Centrale Coopérative, Chaussures Coop, Minoterie coopérative, Fabrique de pâtes alimentaires, Caisse d'assurances, Culture maraîchère, Meubles, Navigation, etc.

On voit par ces chiffres que l'Union suisse des coopératives de consommation progresse de façon constante. Elle le mérite, car elle sert ses membres au lieu de s'en servir.

Bibliographie

Au-delà du Capitalisme, du Collectivisme et du Dirigisme. Par André Stalder, docteur ès sciences économiques. Collection de la Nouvelle Ecole de Lausanne, Imprimeries Populaires, Lausanne.

Dans cet ouvrage volumineux de 332 pages, l'auteur fait aussi bien le procès du système capitaliste, du dirigisme et même de l'économie collective avant de présenter un programme positif de rénovation économique. Ce qui lui permet de décocher les horions à gauche et à droite, avec une vigueur exceptionnelle. C'est une méthode assez efficace puisqu'elle vaut à son auteur d'être naturellement désigné comme un esprit indépendant et courageux. En vérité, nous aurions peut-être abouti au même jugement si M. Stalder, bien que collaborateur du *Coopérateur suisse*, n'eût pas épargné ses critiques au mouvement coopératif auquel vont d'ailleurs nos sympathies mais qui n'échappe pas à certaines déformations inhérentes à toute œuvre humaine. Il se contente malheureusement à son propos d'un dithyrambe tout à fait conformiste. En revanche, dans cette distribution générale, les syndicats en prennent pour leur grade avec les groupements capitalistes, la presse « vénale », le collectivisme autoritaire, etc. Tout un chapitre tend à démontrer que dans le système actuel des démocraties occidentales l'Etat est assujéti aux intérêts égoïstes des syndicats et des partis ouvriers les plus puissants. Sans doute l'éditeur a-t-il pris la précaution de nous avertir que ces critiques sans nuances, fort superficielles mêmes, ne concernaient pas les syndicats suisses mais ceux de l'étranger. Rien dans ce livre n'autorisera le lecteur à faire cette discrimination. — M. Stalder écrit par exemple sans sourciller: « Les meneurs syndicalistes, lorsqu'on les laisse agir librement, sont toujours sûrs d'être suivis, surtout lorsqu'ils revendiquent des augmentations de salaire. La scission de la C. G. T. française au début de 1947 en est une preuve. » (Page 31.) Comme s'il ignorait par exemple que la conférence des dirigeants des syndicats du T. U. C. britannique approuva encore en janvier 1950, par 4 263 000 contre 3 606 000 voix la politique de stabilisation des salaires recommandée par le conseil général de la Centrale syndicale britannique. De même, il semble n'attacher aucune importance à l'Accord sur la stabilisation des prix et des salaires passé en 1948 entre les grandes associations économiques qui permit, de l'avis d'autres économistes, d'enrayer l'inflation dans notre pays. Que dire, d'autre part, de cette affirmation simpliste: « Mais aujourd'hui, on constate que l'esprit syndicaliste, à de rares et louables exceptions près, est resté le même. Il est dominé par l'esprit de la lutte des classes, incompatible avec la liberté en société. » (Page 33.) C'est la négation pure et simple des efforts des syndicalistes de notre pays pour organiser une meilleure répartition des fruits du travail, assurer la sécurité de l'emploi dans la communauté professionnelle et de tous les efforts faits par les syndicats libres dans les pays qui nous entourent pour assurer la paix sociale dans la justice. A quelques reprises, notre auteur parle d'arrivistes sans faire aucune exception

pour les militants syndicalistes qu'il assimile aux politiciens — je ne dis pas aux politiques plus nombreux qu'on ne pense dans tous les pays démocratiques. Mais il se garde bien de citer un nom de militant syndical; cela serait sans doute assez difficile, ceux qui servent la classe ouvrière, à quelque tendance qu'ils appartiennent, meurent généralement dans la pauvreté. En vérité, les arrivistes se glissent partout, même — j'allais dire surtout — dans les élites intellectuelles qui s'accommodent plus aisément de la cangue totalitaire quand il s'agit de gagner leur croûte que les chefs du mouvement syndical. Notre auteur aurait gagné à s'exprimer d'une façon plus mesurée sur ce point. Parodiant Pascal, il aurait pu ajouter en conclusion: « Peut-être que moi-même... » Ces remarques font justice de cette autre affirmation sommaire concernant « les arrivistes de gauche et d'extrême gauche et des syndicats ouvriers » dont l'esprit, selon M. Stalder, est le même que celui des capitalistes. « Leur but, aux uns et aux autres, c'est de défendre des intérêts égoïstes et de profiter largement des situations privilégiées qu'ils se créent ainsi. » (Page 37).

Nous regrettons vivement que l'auteur se soit laissé prendre au jeu des réquisitoires faciles plutôt que d'analyser calmement, objectivement, scientifiquement les différents systèmes économiques. Il aurait fait ainsi œuvre plus désintéressée et plus utile et son ouvrage eût acquis de ce fait une autorité plus grande.

Si nous déplorons le ton de procureur de M. Stalder dans la première partie destructive, parfois à bon escient, nous sommes d'autant mieux à l'aise pour nous réjouir de la deuxième partie constructive qui propose de dépasser le capitalisme, le collectivisme et le dirigisme dans l'économie harmonisée chère à M. le professeur Oulès, de l'Université de Lausanne. Ce dernier eut le mérite d'écrire, en 1948, une étude approfondie intitulée: « Les principes d'un système économique nouveau: L'économie harmonisée »¹. La solution préconisée par M. le professeur Oulès, reprise en conclusion dans l'ouvrage de M. Stalder, s'approche en bien des points de celle que proposent les syndicalistes de notre pays par la collaboration des associations professionnelles, sur la base de l'égalité des droits et des devoirs, dans la communauté professionnelle. Le protagoniste de ce système économique nouveau considère l'interventionnisme économique qui risque de frapper certains intérêts privés comme nécessaires quand il permet « d'établir l'équilibre entre les sacrifices qu'implique la vie sociale et les avantages qu'elle procure. Cet équilibre, qui constitue ce qu'on appelle la justice sociale, est une application de l'équilibre plus général entre la spontanéité et l'autorité pour arriver à la liberté en société par l'harmonisation des intérêts privés. Et ceci ne doit pas nous surprendre puisque, comme on l'a déjà vu, la liberté en société et la justice sociale se rejoignent. »

C'est pourquoi, malgré nos réserves, nous engageons nos lecteurs à lire l'ouvrage de M. Stalder particulièrement dans sa deuxième partie constructive, même si certains passages devaient les décevoir. Il a le mérite de constituer une recherche digne de retenir l'attention de ceux que préoccupe l'évolution économique et sociale.

Le prix de l'ouvrage en question est fixé à 8 fr. 60 + 60 ct. pour l'achat et frais d'envoi. Une remise spéciale de 10 % peut être consentie aux membres des syndicats et des coopératives pour des envois groupés de dix exemplaires au moins.

¹ Collection de la Nouvelle école de Lausanne.